

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021**

**DELIBERATION N°2021.00363**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION  
DES RESSOURCES HUMAINES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de voix : 62

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,  
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,  
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,  
M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-  
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,  
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,  
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,  
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Georges HALLARY,  
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE

**Secrétaire de Séance**

Mme Siham LABICH  
Le 24 septembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210916-02021092690

DATE D'APPÊCHAGE : 24 septembre 2021

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021**

### **AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

En application de l'article 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole ont créé le service commun de la Direction des Ressources Humaines rattaché à la Métropole.

L'objectif fixé est que l'ensemble des missions de pilotage et de gestion des ressources humaines pris en charge actuellement par les directions des Ressources Humaines de la Ville de Saint-Etienne et celle de Saint-Etienne Métropole le soient par cette nouvelle direction mutualisée.

La création du service commun doit faciliter la réalisation de politiques publiques en mettant à disposition des directions opérationnelles de la Ville et de Saint-Etienne Métropole des processus de pilotage et de suivi RH convergents, et des outils communs.

La mutualisation des deux directions doit permettre de créer des fonctions d'expertises suffisamment dimensionnées pour faire face aux enjeux d'efficacité et d'amélioration des organisations. L'optimisation et la clarification des processus de travail et des modes de fonctionnement au quotidien devraient être améliorées par la mutualisation des équipes.

Il est ainsi proposé dans le cadre de cet avenant, de renforcer la fonction de direction, de préfigurer un pilotage mutualisé du Développement des Compétences, et d'organiser une coordination administrative commune entre les deux DRH. 7 postes supplémentaires sont ainsi intégrés au service commun.

A cet effet, un avenant n°1 à la convention de création de service commun doit être conclu :

- pour modifier l'effectif du service commun élargi,
- et préciser que les dispositions financières prévues à la convention initiale sont élargies à l'ensemble du service commun.

Les CTP de la Ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole ont approuvé cette évolution d'organisation.

L'avenant à conclure et les fiches d'impact des personnels transférés sont joints au présent rapport.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'avenant n°1 à la convention de service commun de la Direction des Ressources Humaines ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cet avenant ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 de l'exercice 2021.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU